

AMALLIS

PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE DU 22
SEPTEMBRE 2025

DIRECTION : M. COCLIN,

MEMBRES DU CSE PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Mmes FONTBONNE, DEBEURME, MIRANDA DE MACEDO, HOARAU

MEMBRES DU CSE ABSENT :

Membres titulaires : Mmes PAILLARDIN, LAPRUGNE, POIRIER, HARS, GONINET, RIFFARD, LESPINASSE

RETOUR SUR UN LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE

Mme Lespinasse, salariée de l'antenne de Villefranche a été déclarée inapte à son poste en date du 19 Aout 2025 par le médecin du travail.

Mr. Coclín représente l'avis d'inaptitude et réinforme les membres du CSE des recherches de reclassement. Mr. Coclín rappelle que suite à l'avis rendus par mail par les membres du CSE, il a été conclu qu'aucun poste compatible avec les préconisations du médecin du travail n'a pu être identifié et que le reclassement s'avérait impossible.

Le 16 Septembre 2025, Mr. Coclín a reçu Mme Lespinasse, conformément aux dispositions de l'article L1226-2 du Code du travail. Il informe le CSE que suite à l'entretien et au constat d'inaptitude établi par le médecin du travail en date du 19/08/2025, il envisage de procéder à son licenciement pour inaptitude.

Mme Lespinasse étant membre du CSE, l'avis est demandé aux autres membres. Les membres du CSE prennent acte et délivre un avis favorable au licenciement pour inaptitude

LE PROCHAIN CSE AURA LIEU LE 25 SEPTEMBRE 2025

La Secrétaire Adjointe du CSE

FONTBONNE Nathalie



